

## 1.8 Conditions de travail des indépendants

Les conditions de travail peuvent être appréhendées à travers différents facteurs de **risque professionnel** : **pénibilité physique**, **cumul de contraintes de rythme**, **manque d'autonomie**, isolement, **forte emprise du travail** sur la vie quotidienne ou encore insécurité de la situation d'emploi. Les conditions de travail des indépendants se distinguent de celles des salariés : notamment, s'ils bénéficient d'une plus grande autonomie que les salariés, cette liberté accrue s'accompagne d'un plus grand isolement. Leur organisation du travail et les préoccupations liées à leur avenir professionnel les différencient également des salariés. Pour autant, les conditions de travail des indépendants varient selon les catégories socioprofessionnelles.

Les agriculteurs exploitants et les artisans sont nettement plus souvent exposés à de la pénibilité physique que les salariés (66 % et 46 %, contre 23 %) ► **figure 1**. À l'inverse, les professions libérales, les chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, les commerçants, ou encore les professions intermédiaires y sont nettement moins exposés en moyenne que les salariés.

Les marges de manœuvre plus élevées dont disposent les indépendants dans l'exercice de leur activité peuvent expliquer qu'ils déclarent moins souvent subir des contraintes de rythme de travail (19 %) que les salariés (40 %). Ici encore, les agriculteurs exploitants et les artisans se distinguent des autres indépendants (26 % et 24 %), tandis que les commerçants sont les moins touchés par ces contraintes (11 %). Les indépendants sont aussi moins nombreux à estimer devoir sacrifier la qualité de leur travail (5 % contre 15 %) et 82 % ressentent davantage la fierté du travail bien fait (contre 65 % des salariés). Ils sont bien moins nombreux à

ressentir un manque d'autonomie dans leur travail (7 % contre 23 %). En contrepartie, ils sont davantage isolés (76 % déclarent travailler toujours ou souvent seuls, contre 57 % des salariés), à l'exception des chefs d'entreprise (46 %).

Les indépendants se déclarent plus souvent soumis à une forte emprise de leur travail sur leur vie (20 %) que les salariés (6 %) ► **figure 2**. Ce phénomène touche 48 % des agriculteurs exploitants, 25 % des commerçants et 17 % des chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus. Il concerne aussi davantage les hommes (23 %) que les femmes (14 %). Les indépendants ont ainsi plus de mal à concilier vie professionnelle et vie privée : 22 % d'entre eux déclarent que leurs horaires de travail sont peu compatibles avec leurs engagements sociaux et familiaux en dehors du travail, contre 17 % des salariés. Ils sont en revanche moins nombreux à déclarer des difficultés pour s'absenter en cas d'imprévu personnel ou familial (27 %, contre 36 % des salariés) et cela touche davantage les femmes indépendantes (32 %, contre 23 % des hommes). Autre différence selon le genre : la durée hebdomadaire habituelle de travail des indépendants est en moyenne plus courte pour les femmes (37,6 heures) que pour les hommes (45,7 heures).

Enfin, les indépendants craignent davantage que les salariés de perdre leur emploi dans l'année (27 %, contre 20 % des salariés) ► **figure 3**. C'est particulièrement le cas des commerçants (38 %). Seuls les agriculteurs exploitants et les chefs d'entreprise d'au moins 10 salariés sont moins inquiets que les salariés. En revanche, les indépendants sont deux fois moins nombreux à penser devoir changer de métier dans les trois ans (16 % contre 33 %). ●

### ► Définitions

**Risque professionnel, pénibilité physique, cumul de contraintes de rythme, manque d'autonomie, forte emprise du travail** : voir Glossaire.

## ► 1. Conditions de travail des indépendants en 2019

en %

Conditions de travail	Indépendants						Ensemble des indépendants	Salariés
	Agriculteurs exploitants	Artisans	Commerçants	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	Professions libérales	Professions intermédiaires		
Pénibilité physique	66	46	11	7	1	15	27	23
Cumul de contraintes de rythme	26	24	11	16	17	18	19	40
La qualité doit être sacrifiée pour accomplir le travail	7	5	4	8	8	3	5	15
Fierté du travail bien fait	74	84	84	82	76	86	82	65
Manque d'autonomie	6	7	9	9	0	7	7	23
Travailler toujours ou souvent seul	69	78	79	46	76	84	76	57

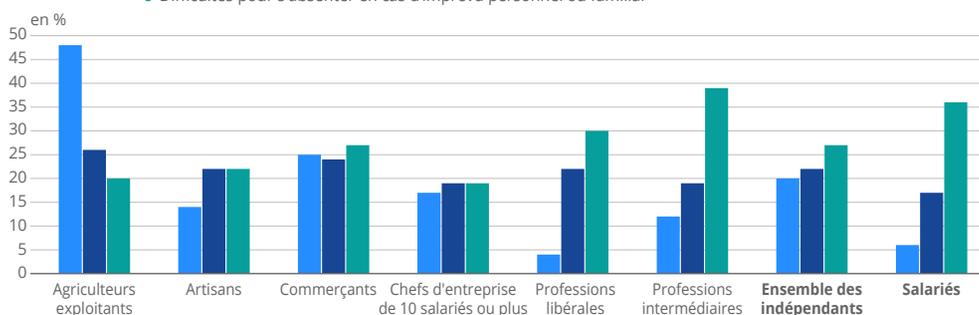
**Lecture :** En 2019, 66 % des agriculteurs exploitants déclarent être concernés par des critères de pénibilité physique.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus.

**Source :** Dares, enquête Conditions de travail 2019.

## ► 2. Conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle des indépendants en 2019

- Forte emprise du travail
- Horaires de travail peu compatibles avec les engagements sociaux et familiaux hors du travail
- Difficultés pour s'absenter en cas d'imprévu personnel ou familial



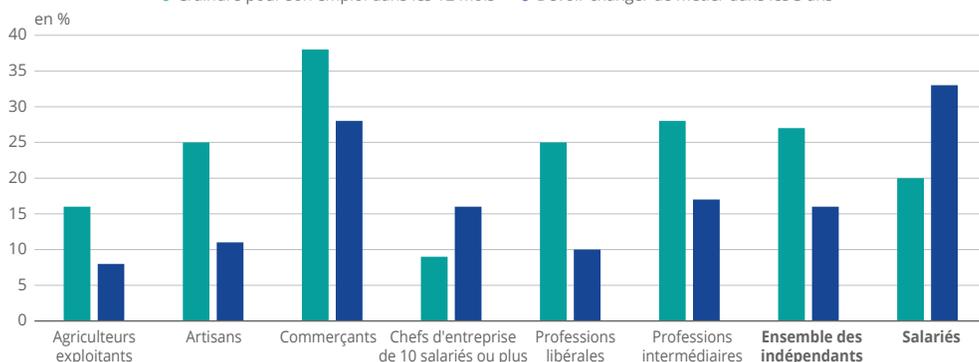
**Lecture :** En 2019, 24 % des commerçants déclarent que leurs horaires de travail sont peu compatibles avec leurs engagements sociaux et familiaux.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus.

**Source :** Dares, enquête Conditions de travail 2019.

## ► 3. Craintes des indépendants pour la pérennité de leur emploi en 2019

- Craindre pour son emploi dans les 12 mois
- Devoir changer de métier dans les 3 ans



**Lecture :** En 2019, 38 % des commerçants déclarent craindre pour leur emploi dans les 12 mois.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus.

**Source :** Dares, enquête Conditions de travail 2019.